



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

pôle
**égalité
des
chances**

Coordonner,

Renforcer

les dispositifs au profit des élèves

et acteurs de terrain

// Mars 2022 //

Édito

Code de l'éducation

Article L111-1

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative.

Le code de l'éducation débute par l'idéal d'égalité des chances qu'il place au cœur de l'École, pour l'ensemble des élèves : ainsi, l'égalité des chances ne concerne pas que les élèves remarquables ou méritants mais elle suppose qu'on crée les conditions de l'épanouissement de chaque élève comme citoyen, quelle que soit son origine sociale ou territoriale et sans que les aspects économiques ne constituent des entraves. Cette responsabilité partagée par tous les acteurs de l'Institution nécessite que soient coordonnées les différentes stratégies permettant de corriger les effets des inégalités en termes de performance scolaire.

Le pôle académique Égalité des chances poursuit cet objectif, afin que chaque élève puisse être accompagné de la maîtrise des fondamentaux à une orientation choisie et construite. Les différents dispositifs que ce pôle met en synergie apportent des réponses concrètes aux freins que peuvent rencontrer les élèves, notamment culturels, et visent à lutter contre l'autocensure, quel que soit le genre, contre les effets de l'isolement géographique et du manque de mobilité, enfin contre la fracture numérique dans les infrastructures comme dans leurs usages.

Ce livret, qui accompagne l'installation du pôle académique Égalité des chances développe dans un premier temps les objectifs et le pilotage du pôle, avant de présenter les principaux dispositifs concernés et de montrer comment certaines missions académiques sont particulièrement mobilisées pour l'égalité des chances. Ce livret ne vise donc pas à l'exhaustivité mais il ambitionne de rendre plus lisibles et plus efficaces les différentes actions menées pour l'épanouissement scolaire de chaque élève.

Sophie Béjean

Rectrice de la région académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de Montpellier,
Chancelière des universités





Sommaire

Qu'est-ce que le pôle Égalité des chances ? 7

Quelles stratégies de pilotage ? 8

Quels sont les dispositifs relevant du pôle Égalité des chances ? 9

Les réseaux d'éducation prioritaire 9

Les cités éducatives. 13

Les internats d'excellence. 15

Les cordées de la réussite 17

Devoirs faits 20

École ouverte/vacances apprenantes. 23

Les dispositifs du CASNAV 25

Les missions académiques mobilisées pour l'égalité des chances 29

Plan de lutte contre la pauvreté : GT « réussite scolaire » . 29

Le cercle d'étude Grande pauvreté 31

La mission de lutte contre le décrochage scolaire 33

La mission égalité filles/garçons. 35

La mission académique « Maitrise de la langue et prévention de l'illettrisme » 37



Qu'est-ce que le pôle Égalité des chances ?

Description

Le pôle Égalité des chances de l'académie de Montpellier regroupe l'ensemble des dispositifs de politique publique qui concourent à l'égalité des chances. Chaque dispositif identifié contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le ministre de l'éducation:

- ✦ élever le niveau de compétences de tous les élèves, notamment en allant vers les plus fragiles socialement et culturellement,
- ✦ permettre, en définitive, plus de justice sociale.

Des coordinations fines et opérationnelles sont mises en œuvre entre ces dispositifs dans les écoles et établissements des territoires ruraux ou de l'Éducation prioritaire.

Chaque élève doit être accompagné afin de pouvoir trouver sa voie et poursuivre sereinement sa scolarité, tout en exploitant pleinement son potentiel.

Objectifs

- ▶ **Concevoir** en équipe une coordination des dispositifs sur un territoire identifié pour en améliorer l'efficacité.
- ▶ **Mesurer** l'impact des dispositifs coordonnés au niveau territorial en termes d'évaluation des acquis des élèves et d'amélioration de leur parcours.
- ▶ **Accompagner** ces dispositifs sur le plan pédagogique par un travail d'équipe.

Quelles stratégies de pilotage ?

Le pilotage du pôle Égalité des chances

Le COPIL académique Égalité des chances fixe les orientations de travail du pôle permettant une action coordonnée et convergente sur les territoires. Il est présidé par Madame la rectrice et réunit les porteurs de dossiers des dispositifs relevant de l'égalité des chances, il peut accueillir des partenaires mobilisés tels que les collectivités territoriales, universitaires et associatifs.

Les chefs de file assurent l'opérationnalisation des objectifs fixés par le pôle. Ils s'organisent de façon à pouvoir conduire les mises en œuvre afin de concrétiser les ambitions et finalités académiques et nationales. Les objectifs sont de trois ordres :

- ✦ L'accompagnement pédagogique des dispositifs.
- ✦ L'amélioration de la coordination des dispositifs dans des territoires repérés.
- ✦ La mesure des effets de ces dispositifs auprès des bénéficiaires au regard des évaluations nationales et du parcours des élèves.

Les temps de concertation entre l'animateur du pôle EDC et les chefs de file permettent de mesurer les avancées et les difficultés.

Objectifs pluriannuels

Réussite

- ✦ Augmenter le niveau de tous les élèves et faire baisser le nombre d'élèves échouant au DNB ou ne validant pas le socle.
- ✦ Favoriser l'assiduité, l'articulation du temps et du travail personnel scolaires et hors la classe.

Orientation et ambition

- ✦ Renforcer l'éducation à l'orientation
- ✦ Développer l'ambition des jeunes filles et la réussite des garçons.
- ✦ Développer les ouvertures (géographiques, culturelles, intellectuelles).

Quels sont les dispositifs relevant du pôle Égalité des chances ?

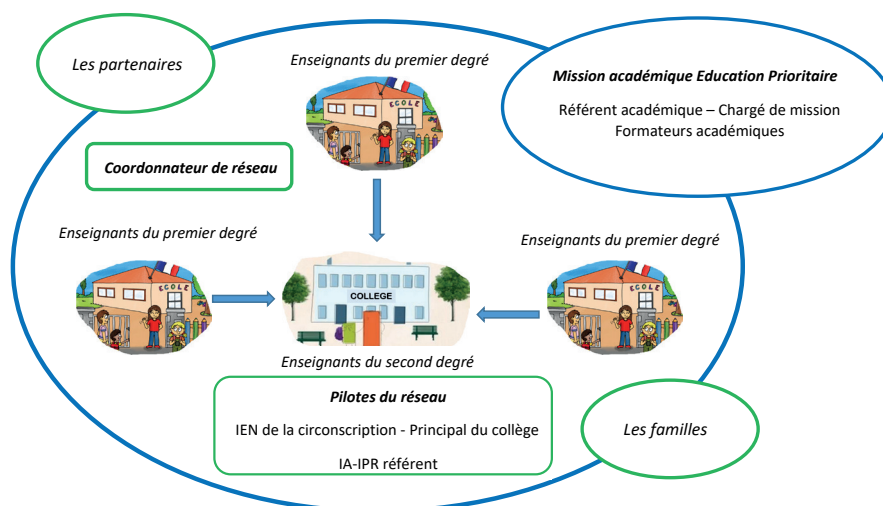
Les réseaux d'éducation prioritaire

Le dispositif et ses objectifs

L'éducation prioritaire s'organise en réseaux qui fédèrent écoles maternelles et écoles élémentaires autour d'un collège. Ces réseaux sont labellisés REP (Réseau d'Éducation Prioritaire) ou REP+ (Réseau d'Éducation Prioritaire renforcé) en fonction de différents critères notamment sociaux.

Dans l'académie de Montpellier, 16 REP et 16 REP+ allient ambition et coopération pour permettre la réussite de toutes et tous.

Le fonctionnement en réseau assure une plus grande continuité et cohérence éducative au bénéfice du parcours de l'élève, par une action éducative et pédagogique renforcée et des moyens supplémentaires spécifiques.



Organisation

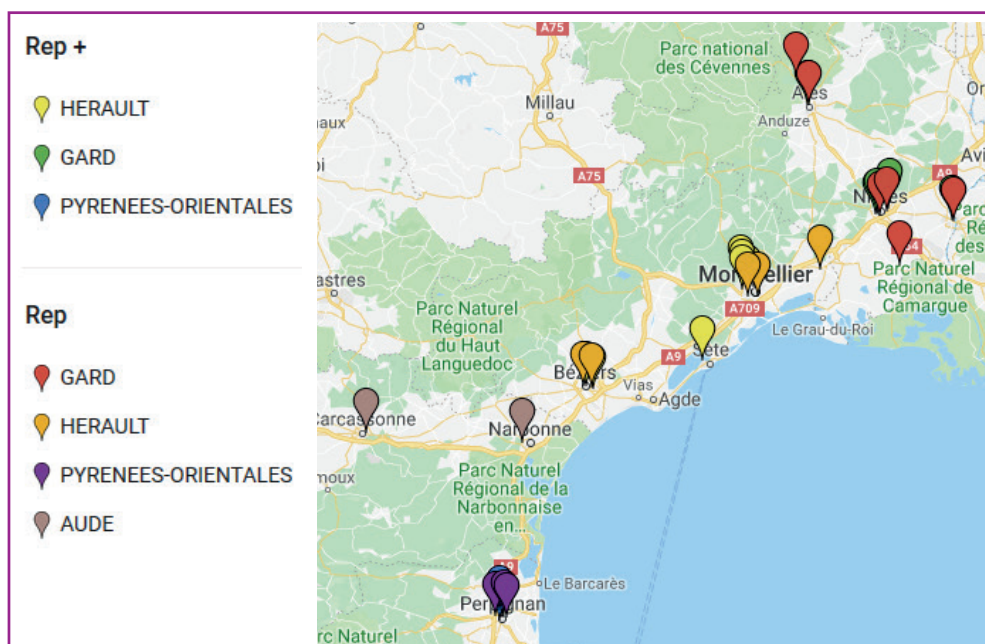
Chaque réseau est doté d'un comité de pilotage autour du chef d'établissement du collège tête de réseau, de l'IEN de la circonscription et de l'IA-IPR référent. Ils sont appuyés dans leurs missions par un coordonnateur de réseau qui assure le lien entre le premier et le second degré et veille à la cohérence des actions et du projet de réseau.

Écoles et collège du réseau se réunissent au moins 3 fois par an en comité de pilotage (Comité de pilotage restreint).

Ce comité de pilotage peut inviter, en fonction des besoins et/ou des actions et des situations, différents partenaires (Comité de pilotage élargi).

Les objectifs du réseau sont formalisés dans un projet de réseau qui comprend :

- ✦ une l'analyse de la situation sur la base des données disponibles et des autoévaluations conduites ;
- ✦ les principaux objectifs visés relativement aux apprentissages attendus des élèves ;
- ✦ les actions retenues pour atteindre les objectifs ;
- ✦ les modalités de mise en œuvre des actions et dispositifs concernant particulièrement ou spécifiquement l'éducation prioritaire ;
- ✦ les modalités de pilotage et de fonctionnement du réseau ;
- ✦ les besoins de formation mis en évidence ;
- ✦ les modalités d'évaluation et de valorisation des actions



Cartographie extraite de <https://www.ac-montpellier.fr/l-education-prioritaire-dans-l-academie-121934>

Le dédoublement en GS, CP et CE1

Depuis la rentrée 2017, les classes de CP puis CE1 et GS sont progressivement dédoublées afin d'offrir aux élèves de bonnes conditions d'apprentissage grâce à des effectifs réduits.

L'objectif est d'assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux en offrant aux élèves un encadrement renforcé aux moments charnières de leurs apprentissages afin de garantir au plus tôt l'acquisition des compétences de mathématiques et de français indispensables à la scolarité, dans un climat de classe propice à l'épanouissement. Les dédoublements s'accompagnent également de nouveaux gestes pédagogiques pour lesquels les enseignants sont accompagnés lors de formations spécifiques.

Rentrée 2017	Rentrée 2018	Rentrée 2019	Rentrée 2020	Rentrée 2021
185 classes de CP dédoublées en Rep + 3 classes de CP dédoublées en Rep	+ 73 classes de CP dédoublées en Rep + 96 classes de CE1 dédoublées en Rep + Au total : 399 classes dédoublées en Rep+, 133 en Rep	410 classes dédoublées en Rep + 264 classes dédoublées en Rep	410 classes dédoublées en Rep + 264 classes dédoublées en Rep	489 classes dédoublées en Rep + dont 81 en grande section de maternelle 310 classes dédoublées en Rep dont 37 en grande section de maternelle
2 298 élèves	6 534 élèves de CP et CE1 concernés	8 375 élèves de CP et CE1 concernés	8 324 élèves de CP et CE1 concernés	10 416 élèves concernés dont 1 579 en grande section de maternelle

Le référentiel de l'Éducation Prioritaire

Le référentiel de l'Éducation Prioritaire offre aux personnels exerçant en Éducation Prioritaire et à tous les acteurs engagés dans les réseaux des repères solides, fiables et organisés, issus d'une concertation nationale de tous les réseaux, de l'expertise de professionnels, de l'analyse de l'Inspection Générale et des travaux de la recherche.

Les projets de réseaux se fondent sur le projet académique et sur ce référentiel qui se décline en 6 priorités :

- 1. Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du Socle Commun
- 2. Conforter une école bienveillante et exigeante
- 3. Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire
- 4. Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- 5. Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels
- 6. Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Accompagnement des enseignants et des pratiques pédagogiques

Les enseignants d'Éducation Prioritaire bénéficient d'un accompagnement de droit commun et d'un accompagnement spécifique.

Pour l'accompagnement spécifique, des formateurs dédiés, ayant bénéficié d'un cycle de formations nationales, interviennent et/ou les accompagnent sur des temps de travail collectifs.

Le portail pédagogique académique propose des ressources aux enseignants ainsi qu'un parcours m@gistère en auto-inscription « Enseigner en Éducation Prioritaire ».

Les interventions, accompagnements et formations proposées peuvent concerner aussi bien des groupes que des individus.

12 formateurs des premiers et seconds degrés sont à la disposition des écoles et établissements suivant des modalités négociées (Rencontres préalables) et contractualisées (Fiche de négociation).

Les contenus de formation et/ou de développement professionnel sont liés à la fois aux besoins des réseaux et leurs équipes et au référentiel Éducation Prioritaire.

Dans l'académie, la parole de l'élève au service des apprentissages est au cœur des formations pour adapter au mieux les pratiques professionnelles aux problématiques locales.

En partenariat avec l'équipe Apprenance Grenoble, pilotée par S. Joly, les formateurs académiques déploient depuis 2 ans le dispositif **AGAPé** (accompagner grâce à la parole des élèves) dans plusieurs réseaux de l'académie (Montpellier, Béziers, Sète, Alès, Perpignan), de la maternelle au cycle 4. Ce dispositif constitue un nouveau levier de développement professionnel car il apporte un autre regard sur l'apprentissage pour un enseignement efficace et équitable.

En réalisant des films en classe centrés sur l'activité et la parole des élèves, les formateurs recueillent des données destinées à alimenter la réflexion des équipes. Ils accompagnent et guident le travail d'analyse, utilisent les apports de la recherche pour mieux comprendre les mécanismes d'apprentissage des élèves, leurs besoins, leurs réussites.

En s'inscrivant dans la durée, l'accompagnement permet aux enseignants d'adapter leurs gestes professionnels et de faire évoluer leurs pratiques pour permettre à tous les élèves de réussir.

EXEMPLE DE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT :



« Le dispositif **AGAPé** »

Accompagner Grâce à la Parole des élèves

Une autre façon d'appréhender l'apprentissage des élèves et la formation des enseignants en mettant l'élève au cœur du processus de formation.

OBJECTIF ?

Adopter le point de vue de l'élève pour comprendre ses mécanismes d'apprentissage et son attitude face au travail (Analyser l'activité de SES propres élèves)

COMMENT ?



Les élèves sont filmés en activité, interrogés en tâche puis hors de la classe.

PRINCIPES ?

Un accompagnement sur une année.

Un collectif d'enseignants dans une équipe volontaire.

Des temps en équipe pour analyser les vidéos.

Une réflexion et une construction collective de dispositifs et de supports en lien avec la recherche



Contact

Agnès Vrinat-Jeanneau

Fonction : IA-IPR de lettres

Service : inspection académique-inspection pédagogique régionale

Adresse mail :

eduprio@ac-montpellier.fr

agnès.vrinat-jeanneau@ac-montpellier.fr

Les cités éducatives

⋮ L'idée de Cité Éducative

Son ambition

« L'ambition des cités éducatives n'est pas d'être un dispositif de plus mais l'occasion de mieux coordonner et renforcer les dispositifs existants »

« L'enjeu est de pouvoir accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie »¹

Ses finalités

Lutter contre la ségrégation territoriale.

Élaborer et déployer une stratégie éducative ambitieuse.

Bâtir un écosystème de coopération des acteurs éducatifs autour de l'École.

Son organisation

À partir d'un diagnostic partagé, est mise en place une stratégie éducative dont le pilotage incombe à une « Troïka » représentant l'État, l'Éducation Nationale et la Ville.

Ce projet peut agréger tout un ensemble de partenaires comme La CAF, l'ARS, le département, la métropole ou l'agglomération, la région. Chaque territoire définit un programme d'actions à travers un appel à propositions et sous la houlette d'un chef de projet.

Les actions sont instruites par les préfets de département et les DSDEN.

Elles se doivent de faire apparaître des indicateurs de moyens et des indicateurs de résultats.

Chaque cité éducative est suivie par le « Comité d'orientation et d'évaluation ».

⋮ Les objectifs

Le programme des cités éducatives constitue un label d'excellence qui vise une meilleure coordination des acteurs qui interviennent sur un territoire avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, pour accompagner plus efficacement vers la réussite les enfants à partir de 3 ans et les jeunes jusqu'à 25 ans. Les objectifs des cités éducatives sont :

Conforter le rôle de l'école

- ❖ Rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire : créer des filières et des formations innovantes et attractives
- ❖ Améliorer le bien-être de tous, élèves et personnels : qualité et utilisation des locaux scolaires sur les temps périscolaires
- ❖ Renforcer le suivi personnalisé des élèves en amont et sur la durée : travail coordonné entre les cycles, avec les divers dispositifs culturels, éducatifs sportifs de prise en charge des jeunes sur les différents temps et l'ensemble du territoire
- ❖ Encourager l'ambition scolaire : accompagnement des élèves sur la persévérance et l'orientation
- ❖ Encourager la coopération avec les parents
- ❖ Renforcer les alliances éducatives à l'interne et avec les partenaires : développement d'actions de formations communes afin de partager les enjeux et le sens des actions

Promouvoir la continuité éducative

- ❖ Favoriser la socialisation précoce des enfants : créer de nouvelles places de crèches
- ❖ Faciliter l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité : étendre l'opération « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)
- ❖ Développer la prévention santé-hygiène : dépistage précoce des troubles de santé ; petits-déjeuners gratuits en lien avec la stratégie pauvreté
- ❖ Favoriser la persévérance scolaire et la lutte contre le décrochage : renforcement du programme de réussite éducative

¹ <https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

- ❖ Promouvoir l'éducation artistique et culturelle : actions en lien avec les structures culturelles du territoire
- ❖ Développer la pratique sportive et les activités de bien-être corporel : promotion de la labellisation «Génération 2024» entre le monde scolaire et le mouvement sportif
- ❖ Mieux diffuser la culture scientifique et technique : fablabs, tiers-lieux
- ❖ Investir davantage les lieux et les temps où les services publics sont en retrait : renforcement de la présence des adultes formés en soirée, les week-ends et pendant les vacances scolaires, pour éviter les replis communautaires et/ou identitaires
- ❖ Développer l'accompagnement personnalisé des jeunes : cordées de la réussite, tutorat, mentorat
- ❖ Promouvoir les valeurs collectives et la prévention des risques : promotion des valeurs républicaines

Ouvrir le champ des possibles

- ❖ Faire découvrir les filières de formation et du monde du travail : stage de 3e, partenariats avec l'enseignement supérieur et le monde économique
- ❖ Favoriser la maîtrise de la langue et lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- ❖ Aider à l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification : écoles de la 2e chance, établissements pour l'insertion dans l'emploi (Épide), écoles de production
- ❖ Développer la mobilité et les rencontres : voyages de découverte, mobilités scolaires et éducatives
- ❖ Promouvoir l'ouverture culturelle et citoyenne : service civique, actions d'entraide scolaire ou de solidarité, participation à la vie de la cité
- ❖ Participer à la société numérique de demain : fablabs, badges numériques ouverts
- ❖ Offrir à tous un «droit à la ville» : accessibilité des transports en commun et accès aux ressources culturelles et sportives de l'agglomération

Cartographie

À la rentrée 2021, l'académie compte **5 cités éducatives** dont les collèges sont tous situés en éducation prioritaire

- ❖ dans le Gard, à Nîmes, cité éducative « Pissevin Valdegour », réseaux Condorcet et Jules Verne
- ❖ dans l'Hérault, à Montpellier, cité éducative de la Mosson, réseaux Les Garrigues, Les Escholiers de la Mosson et A. Rimbaud
- ❖ dans l'Hérault à Béziers, réseaux P. Riquet et Henri IV
- ❖ dans l'Hérault à Sète, réseau J. Moulin
- ❖ dans les Pyrénées orientales, à Perpignan, cité éducative « Centre Ancien - Champ de Mars - Vernet », réseaux Jean Moulin, J.S. Pons, A. Camus et M. Pagnol - indicateurs

Deux nouvelles cités éducatives ont été annoncées le 29 janvier 2022 :

- ❖ dans l'Hérault, à Lunel
- ❖ dans l'Aude, à Lézignan-Corbières

Références

<https://www.education.gouv.fr/les-cites-educatives-un-label-d-excellence-5093>

Contact

Christophe Mauny

Fonction : DASEN de l'Hérault

Service : DSDEN 34

Adresse mail : christophe.mauny@ac-montpellier.fr

Les internats d'excellence

Le dispositif et ses objectifs

L'académie de Montpellier est dotée de 80 internats qui accueillent près de 7000 élèves, répartis assez équitablement au plan quantitatif au sein de cinq départements.

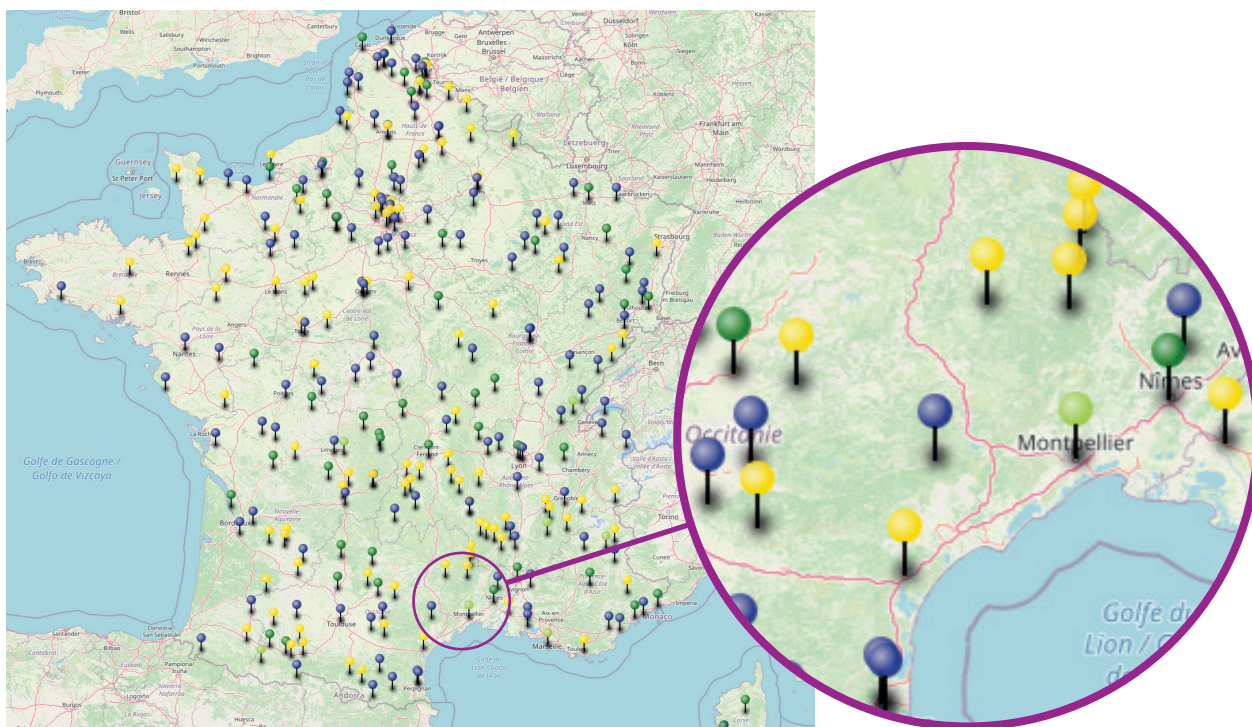
Ces internats sont bien davantage que des solutions d'hébergement, ils répondent à un objectif de promotion sociale, ils sont facteurs de réussite scolaire et de justice sociale. Les opérations de labellisation internats d'excellence de décembre 2020 et d'avril 2021 ont vu 15 établissements retenus pour l'académie de Montpellier.

L'académie de Montpellier met en œuvre une feuille de route afin de favoriser l'atteinte des objectifs visés par les internats d'excellence, qui se décline en quatre axes :

- ❖ **un pilotage articulant finement les niveaux national, académique et local** dans le respect des singularités territoriales. Les instances de pilotage académiques et de l'établissement associant les collectivités territoriales garantissent l'efficacité de la mise en œuvre des orientations nationales.
- ❖ **un pilotage irrigué par du travail concerté entre pairs.** En lien avec les instances académiques et locales, un groupe de travail animé par les personnels de direction porteurs d'un internat de réussite se déploie au sein de l'académie de Montpellier.
- ❖ **les modalités d'accompagnement mises en œuvre en faveur des internats.** Un service d'accompagnement et de conseils est proposé par les corps d'inspection, dans le cadre notamment de la fonction d'IA-IPR référent et la DAFPEN. Ce service mobilisé dans le soutien à la mise en œuvre des réformes et des dispositifs liés à l'égalité des chances sera activé au profit du pilotage académique des internats d'excellence.
- ❖ **un outil de pilotage du fonctionnement global des internats d'excellence.** Afin de permettre aux équipes porteuses d'un internat d'excellence de le faire évoluer favorablement, un outil de pilotage est proposé aux équipes de direction. Cet outil est conçu à partir des critères de labellisation du cahier des charges.

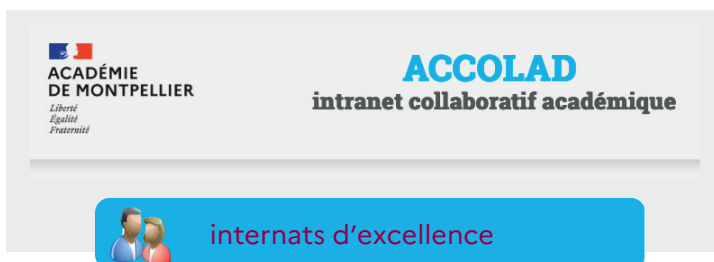
les 15 internats d'excellence de l'académie

DEP	NOM DU PROJET	COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT	SIGLE	COLORATION
Aude	Antoine Courrière	CUXAC-CABARDES	CLG	Culture et Nature
	Édouard Herriot	QUILLAN	LP	Nature et biodiversité
	Victor HUGO	NARBONNE	CLG	Arts et social
GARD	Albert CAMUS	NIMES	LGT	
	Charles GIDE	UZES	LPO	Médicis
HERAULT	Fernand LEGER	BEDARIEUX	LP LYC METIER	
	Françoise Combe	MONTPELLIER	Cité scolaire	Olympique Médicis
LOZERE	Achille ROUSSON	SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE	CLG	Olympique Nature
	André CHAMSON	MEYRUEIS	CLG	Arts, nature et numérique
	De TRENZE	VIALAS	CLG	Olympique Arts
	Odillon Barrot	VILLEFORT	CLG	Olympique Nature
PYRENNES ORIENTALES	Charles RENOUVIER	PRADES	LPO	
	Lurçat	PERPIGNAN	LPO	Médicis
	Maillol	PERPIGNAN	LPO	Olympique
	Pierre de Coubertin	FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA	LPO	Olympique



https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/la-carte-des-internats-dexcellence_611856#7/45.101/0.533

⋮ Références / Ressources



<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/internats-d-excellence>

Contact

Alexandre Falco
Fonction : DASEN de la Lozère
Service : DSDEN 48
Adresse mail : alexandre.falco@ac-montpellier.fr

Les cordées de la réussite

Le dispositif et ses objectifs

Le dispositif « Parcours d'excellence » comme les « Cordées de la réussite » était un dispositif interministériel visant à accroître l'ambition scolaire des jeunes lycéens et collégiens issus de milieux sociaux modestes, avec pour objectif de lever les obstacles psychologiques, sociaux et/ou culturels qui peuvent freiner l'accès des jeunes aux formations de l'enseignement supérieur, notamment aux filières les plus sélectives. Les deux dispositifs ont fusionné à la rentrée 2020 (Instruction du 21-7-2020).

Les cordées se traduisent par des partenariats, mis en place entre, d'une part, des collèges ou des lycées, et d'autre part un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées à classes préparatoires et/ou classe de BTS.

Elles ont pour objectifs de lutter contre l'autocensure et de susciter l'ambition scolaire des élèves par un continuum d'accompagnement de la classe de 4e au lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur.

Cet accompagnement continu et progressif en amont des choix d'orientation est à même de donner à chacun les moyens de sa réussite dans la construction de son parcours, que ce soit vers la poursuite d'études ou l'insertion professionnelle.

Parce qu'elles visent à faire de l'accompagnement à l'orientation un réel levier d'égalité des chances, les Cordées de la réussite sont en cohérence avec les transformations induites par :

- ✦ la réforme du lycée d'enseignement général et technologique,
- ✦ la revalorisation de la voie professionnelle,
- ✦ la loi relative à l'orientation et la réussite des étudiants et la création de la plateforme Parcoursup.

Dans le cadre du Plan France Relance, d'importants moyens sont consacrés aux Cordées de la réussite afin de permettre le doublement du nombre d'élèves bénéficiaires.

Les nouvelles cordées seront destinées en priorité :

- ✦ aux élèves scolarisés en éducation prioritaire ou en quartiers prioritaires politique de la ville (QPV),
- ✦ aux lycéens professionnels,
- ✦ aux collégiens et lycéens de zone rurale et isolée dont les ambitions scolaires se trouvent souvent bridées par l'éloignement des grandes métropoles, des équipements culturels etc.

Cartographie



<https://www.ac-montpellier.fr/les-cordees-de-la-reussite-123143>

Chiffres académiques (constat de décembre 2021)

- ✦ 17 cordées de la réussite dans l'académie
- ✦ 99 établissements scolaires proposent au moins une cordée soit + 42 par rapport à 2020-2021
- ✦ 5 353 collégiens et lycéens bénéficiaires en 2021-2022 (contre 3 059 en 2020-2021 – soit + 2 294 élèves bénéficiaires)

En complément des cordées, le dispositif des Conventions éducation prioritaire (CEP)

En 2001, Sciences Po lançait ses conventions afin de recruter, dans des lycées classés en zone d'éducation prioritaire (ZEP), des élèves méritants appartenant à des milieux sociaux modestes et tâchait ainsi de pallier le manque d'ouverture sociale et culturelle du recrutement des grands établissements sélectifs français.

Aujourd'hui, Sciences Po a déjà formé plus de 2000 étudiants issus des lycées CEP et recrute environ 160 étudiants chaque année. Après presque 20 ans, l'expérience des Conventions Éducation Prioritaire a largement inspiré la réforme de l'admission en première année de 2021.

Six établissements de l'Académie de Montpellier ont signé la convention de partenariat avec Sciences Po Paris et dans le cadre du second appel à projet pour l'extension du dispositif, 5 lycées supplémentaires ont rempli un dossier de conventionnement.

Établissements	Effectif total	Nombre de Filles	Nombre de garçons
Lycée Jules Guesde, Montpellier	59 élèves de terminales	39	20
Lycée Déodat de Séverac, Céret	32 élèves	18	14
Lycée Albert CAMUS, Nîmes	12 élèves de première	10	2
Lycée Jules FIL, Carcassonne	20 élèves	12	8
Lycée MAILLOL, Perpignan	33 élèves	18	15
Lycée JOLIOT CURIE, Sète	39 élèves	29	10
Total	195	126	69

L'exemple de la Cordée de la réussite Dispo, portée par Sciences Po Toulouse

Le programme d'égalité des chances de Sciences Po Toulouse, intitulé « DISPO », a été développé dès 2006 et a été labellisé « cordée de la réussite » en 2008.

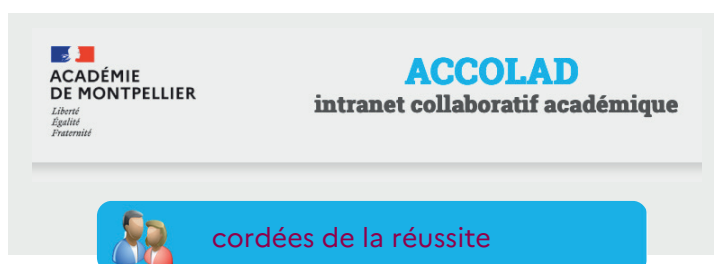
Il s'adresse à des élèves en situation défavorisée quelles qu'en soient les raisons (économiques, sociales, familiales, culturelles, territoriales...).

Le programme s'est donné pour mission de révéler et d'accompagner les ambitions de ces élèves pour préparer au mieux leur entrée dans l'enseignement supérieur.

Dès 2015, cette cordée s'est élargie aux lycées professionnels afin de favoriser l'insertion de ces élèves dans les filières courtes de l'enseignement supérieur.

Le nouveau cadre offert par la région académique a permis de diffuser les bonnes pratiques et d'accroître le réseau d'acteurs. Ainsi, la Cordée « Dispo », développée par sciences Po Toulouse et historiquement implantée sur l'académie de Toulouse, a pu être déployée sur l'ensemble de la région académique. Une convention signée en juin 2021 a permis de développer cette cordée sur la partie Est de l'Occitanie Est. La Cordée Dispo qui comptait 39 établissements encordés en 2019-2020 en compte désormais 45.

⋮ Références / Ressources



Lien actif <https://acolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/cordees-de-la-reussite>

Contact

Régis Bégorre

Fonction : Directeur de Région Académique à l'Information et à l'Orientation - DRAIO - Délégué régional de l'ONISEP

Adresse mail : ce.draio@region-academique-occitanie.fr

Devoirs faits

Le dispositif et ses objectifs

Le dispositif Devoirs faits vise à réduire des inégalités qui peuvent exister selon le niveau d'aide que les familles sont à même d'apporter aux enfants.

Les heures de Devoirs faits sont un temps privilégié pour accompagner des élèves volontaires dans leurs devoirs et leur apprendre à s'organiser (planifier le travail, utiliser un agenda/Pronote), à apprendre une leçon, réviser un contrôle, chercher un exercice..., et surtout à se poser les bonnes questions. Bien plus qu'une étude surveillée, ce dispositif permet de réfléchir en équipe à la question du travail personnel de l'élève dans la classe et hors la classe. Ce sont aussi les objectifs et le sens des devoirs qui peuvent être ainsi rendus plus explicites pour les élèves et les familles.

En sortie de confinement, lors de la rentrée 2020, la priorité a été donnée à une mise en œuvre rapide du dispositif dans les collèges pour venir en soutien des élèves dès les premiers jours de la rentrée scolaire. L'allocation rapide des moyens avant l'été a permis cet accompagnement des élèves bénéficiaires, souhaité précoce. Cette mise en action a été soutenue par les IA-IPR référents, en conseil auprès des équipes de direction.

Dans la continuité de cette impulsion académique, un protocole d'observation des modalités de devoirs faits en Éducation Prioritaire s'est déployé auprès de l'ensemble des réseaux afin d'étayer le pilotage de ce dispositif. La synthèse académique a été transmise aux personnels de direction et est téléchargeable sur le PPA : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/synthese-devoirs-faits-en-education-prioritaire>.

Parallèlement à cette action localisée sur les territoires les plus fragiles, un recensement de modalités diversifiées de devoirs-faits a permis d'identifier deux mises en œuvre originales : E-Devoirs-faits et Devoirs faits inclusif. Ces deux modalités sont mises en ligne sur le portail pédagogique académique. Ce dispositif est examiné en comité de direction et en Copil académique sous l'autorité de Mme la rectrice. Des groupes de travail opérationnels sont mobilisés sous l'autorité des directeurs académiques afin de mieux préciser les orientations académiques selon les contextes départementaux.

Véritable levier pédagogique au sein des collèges, Devoirs faits peut faire l'objet d'une formation d'établissement ou de bassin dans le cadre du PAF. Le plan de formation des réseaux d'éducation prioritaire propose également un accompagnement du dispositif en partant de la parole des élèves pour favoriser le développement professionnel et le travail collectif des équipes. Les axes de réflexion sont notamment les suivants :

	<i>Pour les élèves</i>	<i>Pour les intervenants en DF</i>
Questions méthodologiques : AGENDA, ENT, PRONOTE...	Les aider à planifier et organiser leur travail, Les aider à « mieux » utiliser le numérique (livres numériques, appli.)	Utiliser l'onglet charge de travail , S'entendre sur l'usage du cahier de texte numérique,
Questions pédagogiques : les énoncés, les cours, les évaluations...	Leur expliquer comment apprendre à : - mémoriser une leçon - chercher un exercice - réviser une évaluation Donner des stratégies efficaces pour mémoriser à long terme	Réfléchir à rendre plus explicites les consignes des devoirs, Expliquer les attentes pour connaître suffisamment une leçon selon chaque matière. Énoncer ce qui doit être révisé pour se préparer correctement à l'évaluation
Questions « communication » :	Permettre à l'élève de s'autoévaluer : travail, matériel, attitude, Encourager la coopération ...	Élaborer des outils de suivi du travail des élèves permettant de communiquer avec les familles, le Professeur principal, le référent DF. Partager des outils communs avec des ressources accessibles à tous (ex : DIGIPAD..)

Devoirs faits en chiffres

LES ÉLÈVES BÉNÉFICIAIRES

	Printemps 2021		Automne 2021		Printemps 2021		Automne 2021	
	2021	2021	2021	2021	2021	2021	2021	
Aude	27,2 %	40,0%	-	-	28,4 %	41,3%		
Gard	24,3 %	21,4%	33,1 %	33,9%	22,4 %	19,1%		
Hérault	20,9 %	20,0%	42,1 %	37,3%	19,1 %	17,3%		
Lozère	45,8 %	35,0%	-	-	45,8 %	35,0%		
Pyrénées-Orientales	22,8 %	20,7%	50,5 %	32,7%	17,8 %	19,5%		

MOYENNE NATIONALE : 29,2 %
(PRINTEMPS 2021 : 30,5 %)

Moyenne Montpellier : 23,6 %
(printemps 2021 : 23,6 %)

MOYENNE NATIONALE REP + :
44,5 %
(PRINTEMPS 2021 : 48,1 %)

Moyenne Montpellier : 35,6 %
(printemps 2021 : 40,8 %)

MOYENNE NATIONALE HORS
EDUCATION PRIORITAIRE : 27,4 %
(PRINTEMPS 2021 : 28,2 %)

Moyenne Montpellier : 22,4 %
(printemps 2021 : 21,7 %)

LE VOLUME HORAIRE PAR ÉLÈVE

	Printemps 2021	Automne 2021
	2021	2021
Aude	2,17	3,17
Gard	2,70	2,92
Hérault	2,74	2,44
Lozère	3,05	2,91
Pyrénées-Orientales	2,75	3,02

MOYENNE NATIONALE TOUS DISPOSITIFS CONFONDUS : 2,53 HEURES HEBDOMADAIRES (PRINTEMPS 2021 : 2,62 HEURES)
Moyenne Montpellier : 2,86 heures hebdomadaires (printemps 2021 : 2,67 heures hebdomadaires)

Exemple : Dispositif D-Fi : Devoirs faits Inclusif



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Aude



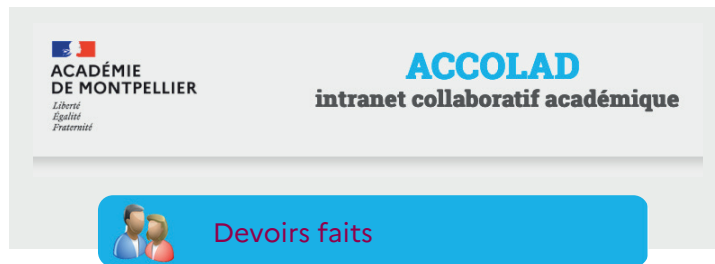
**Comité académique
Devoirs faits**

**Dispositif D-Fi
Devoirs faits Inclusif
Aude**

Mardi 13 juillet 2021

<https://pedagogie.ac-montpellier.fr/dispositif-d-fi-devoirs-faits-inclusif>

⋮ Références / Ressources



Lien actif <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/devoirs-faits>

Contact

Alexandre Falco

Fonction : DASEN de la Lozère

Service : DSDEN 48

Adresse mail : alexandre.falco@ac-montpellier.fr

École ouverte/vacances apprenantes

Le dispositif et ses objectifs

L'opération «vacances apprenantes » a pour objectifs d'assurer d'une part la consolidation des apprentissages et de contribuer d'autre part à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs, encadrées par des professionnels. Elle repose sur plusieurs dispositifs compatibles parmi lesquels, les stages de réussite, l'École ouverte et des séjours en colonies de vacances.

École ouverte

permet d'accueillir dans les écoles ou les établissements des élèves du CP à la terminale qui ne quittent pas leur lieu de résidence pour leur proposer un programme équilibré associant renforcement scolaire et activités sportives et culturelles au sens large.

Le dispositif concerne les élèves du CP à la terminale et l'ensemble des écoles et établissements dans tous les territoires fragilisés par la crise sanitaire et ses conséquences économiques.

Il répond à cinq enjeux :

- ✘ Proposer **en matinée des activités visant à renforcer les compétences scolaires des élèves**, notamment dans l'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui ;
- ✘ Proposer **l'après-midi des activités culturelles, sportives et de découverte de la nature**, en lien avec les enjeux contemporains climatiques et de biodiversité ;
- ✘ Offrir **des temps d'actions collectives partagées pour renouer des liens sociaux** ;
- ✘ Intensifier l'articulation avec les associations complémentaires de l'école, les partenaires jeunesse et sport, les collectivités ;
- ✘ **Renforcer le lien avec les familles**, les rassurer et les accompagner dans le suivi du projet scolaire de leur enfant.

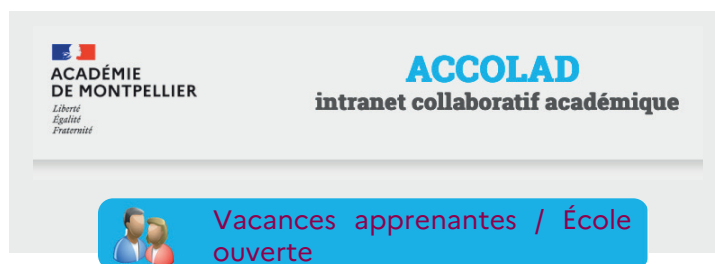
Le dispositif École ouverte peut également se décliner en :

- ✘ **École ouverte buissonnière : des mini séjours en zone rurale**. Les élèves peuvent bénéficier d'une immersion à la campagne ou en zone littorale, à la découverte de la nature et du patrimoine. Ces séjours sont aussi l'occasion pour eux d'être confrontés à des conditions de vie particulières, les amenant à des prises de responsabilité favorables à une plus grande autonomie.
- ✘ **École ouverte en lycée professionnel**.
- ✘ **Mon patrimoine à vélo** : des excursions à vélo en journée ou en mini séjour pour faire découvrir aux élèves le patrimoine naturel, culturel et architectural.

Expériences partagées

- ✦ L'école Jules Ferry - Esperaza
- ✦ Le collège Elsa Triolet et les écoles -Beucaire
- ✦ Le collège Bourillon - Mende ; le Collège Pierrel - Marvejols
- ✦ Le collège Philippe Lamour - La Grande-Motte
- ✦ L'école Heidelberg - Montpellier
- ✦ Lycée Albert Camus - Nîmes
- ✦ Le collège La Garrigole - Perpignan

Références / Ressources



<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/vacances-apprenantes-ecole-ouverte>

Contact

Laurence RICHE-DORLENCOURT

Adresse mail :
laurence.riche-dorlencourt@ac-montpellier.fr

Aude :
ce.ia11-cabinet@ac-montpellier.fr
daniel.sokolow@ac-montpellier.fr

Gard :
ce.dsden30@ac-montpellier.fr
Hérault :
ce.dsden34@ac-montpellier.fr
Lozère :
ce.dsden48@ac-montpellier.fr
Pyrénées orientales :
ce.dsden66@ac-montpellier.fr

Les dispositifs du CASNAV

Le dispositif et ses objectifs

La scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Le **CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de Voyageurs)** contribue à la mise en œuvre de **l'école inclusive**. Il vise à faciliter l'accueil et la scolarisation, par les communautés éducatives,

- ✘ des **élèves venant de pays étrangers**, dont la première langue n'est pas le français et qui ont besoin d'un accompagnement en français langue seconde et langue de scolarisation pour suivre un parcours ordinaire, qu'ils aient été ou non scolarisés antérieurement ;
- ✘ des **enfants de familles itinérantes** (voyageurs, forains, circassiens...) mais aussi de familles sédentarisées depuis peu de temps et qui ont conservé un mode de relation discontinu à l'école.

Chaque année, hors période de crise sanitaire, notre académie accueille environ 2500 EANA et 1500 EFIV. Parmi eux, certains sont en grand retard scolaire et/ou en grande précarité sociale et langagière.

Depuis la **circulaire de 2012**, des dispositifs adaptés sont implantés dans des écoles et établissements : les **Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivants (UPE2A)** pour les élèves allophones et les **Unités Pédagogiques Spécifiques (UPS)** pour les EFIV, complétées par des aides ponctuelles selon les besoins. Après accueil et évaluation initiale en lien avec les CASNAV départementaux, les élèves sont orientés vers ces dispositifs spécifiques, avec un emploi du temps adapté et différencié en classe ordinaire, où l'élève est inscrit dès son affectation. La mise en œuvre de l'inclusion relève de la responsabilité de toute l'équipe pédagogique et éducative.

C'est dans ce cadre que le **CASNAV poursuit trois missions** :

- ✘ une mission d'expertise : recension des flux et des besoins, implantation des dispositifs, mobilisation des moyens, accompagnement pédagogique (voir la carte académique numérique des dispositifs : <https://tinyurl.com/dispositifs-lr>) ;
- ✘ une instance de coopération et de médiation entre les services académiques et départementaux, les communes, les services sociaux, les associations et les familles ;
- ✘ un centre de ressources et de formation pour les personnels, les écoles, les établissements : formation initiale et continu(é)e, coordination de groupes de travail, publication de documentations pédagogiques (voir les malettes pédagogiques académiques : <https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/id35144877>).

L'implication des familles étant essentielle, au sein de l'alliance éducative, le CASNAV contribue au dispositif **OEPRE (Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants)** qui acculture les parents des élèves migrants à l'enseignement du français, à la découverte des valeurs de la République et au fonctionnement du système scolaire.

Parallèlement au CASNAV, une **mission académique dédiée à la scolarisation des enfants de famille gitane** vise à rétablir l'égalité des chances **pour et avec** ces enfants et adolescents dont beaucoup cumulent des difficultés scolaires et sociales indépendantes de leur origine.

Focus sur les élèves ukrainiens

❖ La **mobilisation départementale, orchestrée par les DASEN et le pilotage académique**, est très importante pour l'accueil des élèves ukrainiens selon des **modalités de scolarisation diversifiées** :

- Module de pré-affectation
- Classe ordinaire + heures FLS ou UPE2A
- Classe ordinaire sans FLS, surtout dans le 1er degré).

Afin d'**affecter plus rapidement les élèves en classe**, le CASNAV a simplifié la procédure d'évaluation initiale, en privilégiant l'entretien avec l'élève et sa famille. L'**accompagnement pédagogique** par les chargés de mission départementaux est constant, bien au-delà des ressources mises à disposition sur le site académique (<https://www.ac-montpellier.fr/accueil-des-eleves-arrivant-d-ukraine-dans-l-academie-124634> et <https://www.ac-montpellier.fr/eleves-allophones-ou-issus-de-familles-itinerantes-122873>).

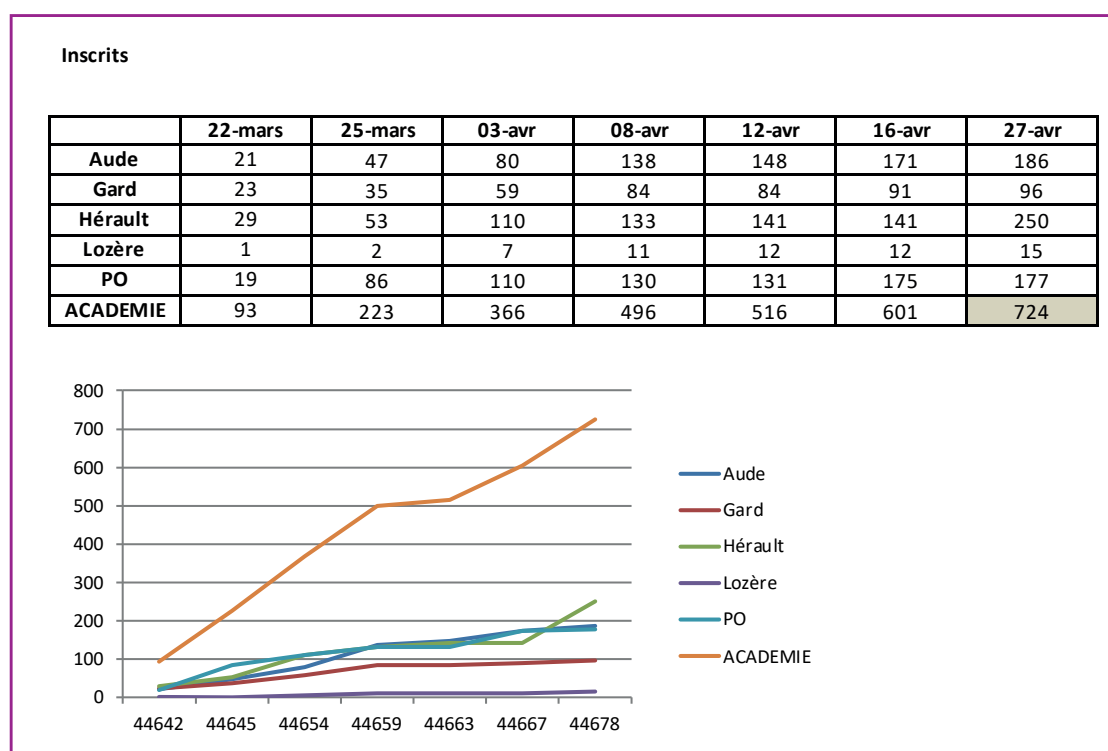
❖ **Le souhait ou la nécessité d'enseignement à distance se confirme**, avec la fourniture de **matériel informatique** (via la DRANE) selon deux modalités :

- **continuité pédagogique avec l'Ukraine** (liens connus des élèves ou diffusés par le ministère ukrainien de l'éducation) mais en un lien avec l'école ou l'établissement d'inclusion;
- pour les élèves dispersés sur le territoire, loin des UPE2A, et en parallèle à leur scolarité en classe ordinaire voire à l'inscription en FLE proposée par le CNED, **organisation d'un accompagnement FLS à distance**, par petits groupes, avec des professeurs formés à cette pratique.

❖ **De nouveaux dispositifs ont été créés** et des intervenants extérieurs recrutés, notamment 4 enseignants ukrainiens, auxquels il faut ajouter les services de 15 interprètes ukrainophones.

❖ L'accueil des élèves ukrainiens en chiffres

Inscriptions connues (1er - 2d degrés) d'élèves ukrainiens dans l'académie, avec une augmentation significative dans l'Hérault, et bientôt dans les Pyrénées Orientales, en raison de l'hébergement de nombreuses familles dans des structures collectives.



Chiffres

	AUDE	GARD	HERAULT	LOZERE	PYR.-ORIENT.	TOTAL
Dispositifs de scolarisation (nombre)						
UPE2A	14	38	58	3	22	135
UPE2A-NSA		1	6			7
Dispositif EANA	13	21	31	4	17	86
UPE2A-UPS			1			1
UPS		3	10		8	21
Espace d'accueil et/ou de bilan		1	2			3
Module temporaire			5		2	7
Total général	27	64	113	7	49	261
Moyens humains (enseignants et chargés de mission)						
Total ETP 1er degré	9	18,5	34,5	1,08	16,58	79,66
Dont chargés de mission CASNAV 1er degré		1	2		2	5
Total ETP 2nd degré	6,51	8,68	24,15	2,19	3,25	44,77
Dont chargés de mission CASNAV 2nd degré	1	2	2		0,5	5,5
IMP chargés de mission CASNAV 2nd degré	0,5	0,5	1,5		0,25	2,75

Références / Ressources

Mallettes pédagogiques Pearltrees – CASNAV Montpellier

<https://www.pearltrees.com/t/ressources-du-casnav/id35144877>

The screenshot shows a Pearltrees board titled "Équipe Ressources du CASNAV". The board has 17 members and was created on 21 mars 2022. It contains 10 resource cards, each with a title, a small image, and statistics (views, likes, comments). The cards include:

- Mallette EFIV (166 likes, 6.4K views)
- Bibliographie EFIV (50 likes, 3.5K views)
- Mallette EANA 1er degré (74 likes, 12.7K views)
- Mallette EANA 2nd degré (99 likes, 3.8K views)
- Mallette NSA : pré-requis à l'entrée dans l'écrit (79 likes, 2K views)
- Bibliographie EANA (54 likes, 1.7K views)
- Certification complémentaire FLS (88 likes, 7.7K views)
- OEPRE (98 likes, 3.7K views)
- Continuité pédagogique (103 likes, 1.4K views)
- La continuité pédagogique pour les EANA isolés du 1er degré (426 likes, 824 views)

Contact

Frédéric MIQUEL

Fonction : IA-IPR de Lettres -
Responsable du CASNAV

Adresse mail :

ce.casnav@ac-montpellier.fr,
frederic.miquel@ac-montpellier.fr

casnav11@ac-montpellier.fr

casnav30@ac-montpellier.fr

casnav34@ac-montpellier.fr

casnav48@ac-montpellier.fr

casnav66@ac-montpellier.fr

Les missions académiques mobilisées pour l'égalité des chances

Plan de lutte contre la pauvreté : GT « réussite scolaire »

⋮ Le dispositif et ses objectifs



La stratégie de lutte contre la pauvreté en Occitanie est animée par un commissaire auprès du préfet, Eric Pelisson. Cette stratégie se déploie autour de 5 axes : la lutte contre la reproduction sociale de la pauvreté, la question de la jeunesse, la famille, la santé et enfin l'insertion. Dans l'académie, la rectrice a mis en place un GT spécifique « réussite scolaire » dans lequel chaque département est représenté. Les deux premiers axes de travail ont été, en lien avec les préfetures, la mise en place des petits déjeuners gratuits dans les écoles et du repas à 1 euro pour les étudiants boursiers.

Ce GT a eu lieu en janvier 2022 et a permis de dégager les priorités suivantes :

- ✂ travail sur les bourses et les fonds sociaux dans chaque département (et plus globalement l'accès aux droits)
- ✂ poursuite de l'accompagnement des familles pour lutter contre la fracture numérique
- ✂ mise en valeur d'actions concrètes de lutte contre la pauvreté et de sensibilisation (exemple : dispositif Alter Égaux - <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/alter-egaux-appel-academique-projet-2021-2022>)
- ✂ développement des internats d'excellence et des résidences thématiques
- ✂ favoriser le développement des deux dispositifs : petits déjeuners gratuits et repas à 1 euro
- ✂ poursuite du travail sur les priorités gouvernementales: dédoublements/plafonnement dans le premier degré, devoirs faits, cordées et mentorat, savoir nager...
- ✂ inviter des partenaires associatifs lors de la prochaine réunion du GT réussite scolaire
- ✂ augmenter le nombre de jeunes en situation de pauvreté inscrits dans le cadre du SNU et du service civique
- ✂ renforcer le rôle des équipes mobiles d'appui dans le cadre de l'école inclusive

Un travail avec les associations partenaires va être mis en place afin de valider des actions qui pourront être accompagnées par le commissaire.

Contact

Cyril Le Normand

Fonction : DAASEN du Gard

Service : DSDEN 30

Adresse mail : cyril.le-normand@ac-montpellier.fr

Le cercle d'étude Grande pauvreté

Le dispositif et ses objectifs

- **Faire évoluer les représentations et les pratiques des professionnels** : développer une meilleure connaissance des équipes pédagogiques et éducatives du niveau de pauvreté des familles, de la précarité des parents et de la détresse des élèves de l'académie. Une connaissance plus fine des données sociologiques sur les familles les plus démunies et les plus éloignées de l'école ; induire une modification du regard de l'enseignant sur l'élève, une prise de conscience de la nécessité de l'appréhender dans sa globalité pour mieux le comprendre et mieux lui faire comprendre. Créer une plus grande proximité entre l'enseignant et l'élève pour cerner ce qui peut faire barrage à l'apprentissage ; susciter une interrogation et un changement des approches pédagogiques ; se convaincre que le développement de la relation école famille est une pédagogie du détour indispensable à l'amélioration des résultats scolaires des élèves.
- **Travailler au rapprochement de l'école et des parents, notamment en travaillant avec ceux qui en sont le plus éloignés**, dans la mise en œuvre de la philosophie d'ATD QM du croisement des savoirs. Il s'agit d'impulser une mise en relation effective et collaborative avec les parents dans les écoles et les établissements. Développer des expérimentations pédagogiques et éducatives de terrain qui favorisent le lien école famille ou une meilleure connaissance du vécu des familles les plus pauvres.
- **Produire des outils de formation pour les équipes pédagogiques** : livret « les équipes éducatives, renforcer la coopération entre les parents et l'école » ; plaquette de la Fête des histoires, fiches actions (ateliers jeux, réunion de parents, classe ouverte et accompagnement individuel de parents, etc.).
- **Animer des temps de formation** pour impulser dans les écoles et les établissements scolaires une dynamique pour « renforcer la coopération entre les parents et l'école, et plus particulièrement avec ceux qui en sont le plus éloignés.

Partage d'expériences :

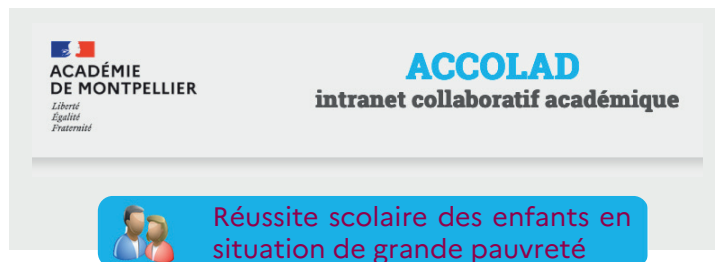
Le cercle d'étude a formalisé sa réflexion sur le renforcement du lien et de l'alliance éducative parents-professeurs en produisant notamment un livret : « **les équipes éducatives, renforcer la coopération entre les parents et l'école** », dont **l'objectif est d'accompagner les professionnels de l'éducation nationale dans l'organisation des équipes éducatives**, dans l'esprit de la circulaire du 15 octobre 2013 « renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ».

Cet outil a pour vocation d'être une aide à la réflexion et à l'action pédagogique. L'attention particulière que les professeurs portent aux familles très démunies a pour effet d'interroger leurs postures et leurs pratiques professionnelles pour faire progresser tous les élèves.

Pour mener ce travail sur les équipes éducatives, le cercle d'étude a utilisé la démarche du croisement des savoirs et des pratiques avec des personnes en situation de précarité, démarche initiée par le mouvement ATD Quart Monde, pour que la richesse du point de vue de chacun, notamment celle des parents les plus éloignés de l'école, vienne rencontrer celles d'autres parents, d'enseignants et permette de penser ensemble les conditions de l'amélioration de l'école.

C'est ainsi que, conjointement Parents et enseignants ont élaboré ce livret pédagogique pour animer les équipes éducatives à l'école.

⋮ Références / Ressources



<https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/reussite-scolaire-et-grande-pauvrete>

Productions du cercle d'étude téléchargeables
« [Les équipes éducatives](#) : renforcer la coopération entre les parents et l'école » : accompagner les professionnels de l'éducation nationale dans l'organisation des équipes éducatives
« [L'alliance éducative parents professeurs](#) », un recueil de fiches actions sur : « la rencontre individuelle », « vers une autre forme de réunion de parents », « Ateliers jeux », « classe ouverte » ; « la fête des histoires »
« [La fête des histoires](#) », des rencontres parents-enfants-enseignants autour du livre

Contact

Thierry MESLET

Fonction : Chef de la DV4E

Adresse mail : thierry.meslet@ac-montpellier.fr

La mission de lutte contre le décrochage scolaire

Le dispositif et ses objectifs

La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale. Cette démarche vise à réduire les taux de sortie des jeunes sans qualification et sans diplôme. L'académie de Montpellier est plus que jamais engagée dans cette démarche. Elle le montre par la mobilisation de tous les personnels et la mise en place de différentes actions permettant d'offrir aux élèves les plus en difficulté, sur le point d'abandonner, de reprendre confiance pour un nouveau départ dans leur formation. Pour mener à bien ses missions, elle s'appuie sur les compétences d'une équipe de coordonnateurs MLDS, chargés d'accompagner les établissements scolaires à la prise en compte de cette problématique.

La politique de lutte contre le décrochage de l'académie de Montpellier s'appuie sur deux leviers : la prévention en favorisant la persévérance scolaire et la remédiation pour proposer des solutions de retour en formation aux jeunes qui ont « décroché ».

Les trois missions de la MLDS : Repérer, Accompagner, Former

⊗ Repérer : le GPDS

Le « Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire » (GPDS) a pour mission de repérer, recenser et accueillir les élèves démotivés, absentéistes et en risque de décrochage. Ce dispositif est piloté par le chef d'établissement ou le référent « décrochage scolaire » nommé par ce dernier. Chaque jeune ainsi repéré bénéficie d'un entretien de situation et d'un accompagnement individualisé.

⊗ Accompagner : l'accompagnement individualisé

Mis en œuvre par les coordonnateurs MLDS, il s'agit principalement, en lien avec les équipes éducatives, de :

- Construire et aménager des parcours individualisés ;
- Mettre en place des modules de prévention et de remotivation correspondant aux besoins des élèves repérés ;
- Proposer des périodes en entreprise pour découvrir les métiers et le monde de l'entreprise,
- Aider l'élève à construire son projet personnel et professionnel.

⊗ Former : les modules de prévention

Chaque année un appel à projets de prévention du décrochage scolaire est ouvert à tous les établissements de l'académie pour :

- Développer des actions innovantes ;
- Proposer de nouvelles alternatives aux élèves en voie de décrochage ;
- Faciliter la prise en charge de ce phénomène par toute la communauté éducative de l'établissement.

La MLDS travaille en partenariat avec la DRAJES, les GRETA/CFA, la région Occitanie, les missions locales et diverses associations (dont Afdet par exemple sur le mentorat).

⋮ Références / Ressources



Lien actif <https://acolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-egalite-des-chances/lutte-contre-le-decrochage-scolaire>

Contact

Mélanie Ostrowicz

Fonction : Coordinatrice MLDS,
Chargée de mission académique

Adresse mail :
melanie.ostrowicz@ac-montpellier.fr

Tél. : 04 67 91 46 23

Khadidja Belhocine

Fonction : Coordinatrice MLDS,
Chargée de mission académique

Adresse mail : khadidja.belhocine@ac-montpellier.fr

Tél. : 04 30 63 65 62

La mission égalité filles/garçons

Le dispositif et ses objectifs

L'égalité des filles et des garçons est la première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves. Du premier degré à l'enseignement supérieur, tous les membres de la communauté éducative sont concernés. Faire progresser les élèves, filles et garçons, les encourager à s'engager en plus grand nombre dans les études scientifiques, du numérique, de l'industrie pour les filles ou à l'inverse les études de santé et des sciences humaines pour les garçons, penser la mixité des filières et des métiers dans le parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel, sont autant de facteurs qui contribueront à la réussite de tous les élèves. L'académie de Montpellier est pleinement mobilisée sur ces enjeux.

La question de l'égalité filles/garçons dans les parcours d'orientation déclinée dans un plan spécifique (voir ci-dessous) est portée par la direction de région académique occitanie pour l'information et l'orientation. Elle anime le réseau des référents égalité des établissements du second degré, contribue au diagnostic académique et de région académique et travaille en lien avec la DRAFPICA, la DRANE et la DRAJES.

La mission égalité filles/garçons participe, au-delà de la question de l'orientation, à la lutte contre toutes les formes de violence en agissant contre les violences sexistes et sexuelles. Ses objectifs :

- ✦ Contribuer au pilotage de la politique d'égalité au plus près des élèves.
- ✦ Veiller à la transmission d'une culture de l'égalité.
- ✦ Lutter contre les violences sexistes et sexuelles.
- ✦ Vaincre les stéréotypes et l'autocensure pour une plus grande mixité des formations et des métiers.

Un plan d'actions pour l'égalité filles/garçons dans l'orientation et le parcours des élèves

Dans le cadre d'un groupe de travail lancé par Jean-Michel Blanquer, Sophie Béjean, rectrice de la région académique Occitanie a remis un rapport au ministre le 9 juillet 2021. Ce rapport co-signé avec Claude Roiron, déléguée ministérielle à l'égalité filles-garçons, et Jean-Charles Ringard IGESR, proposait un diagnostic et un plan d'actions ambitieux. Le Ministre Jean-Michel Blanquer a retenu les propositions du rapport et les a annoncées en octobre 2021. Mardi 8 mars 2022, Sophie Béjean a dévoilé le plan d'actions «Egalité filles-garçons» dans l'orientation et le parcours des élèves pour la région académique Occitanie.

Ses objectifs :

- ✦ Déconstruire les stéréotypes de genre et former les personnels
- ✦ Donner un objectif clair : 30% de mixité dans les enseignements de spécialité (EDS) et les séries de la voie technologique
- ✦ Installer un label égalité dans les EPLE
- ✦ Mettre en place une charte d'accueil en lien avec les partenaires professionnels
- ✦ Travailler sur la confiance en soi des filles en y associant les parents

 RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité



Consulter le plan d'actions : <https://www.ac-montpellier.fr/media/23141/download>

⋮ Références / Ressources



Lien actif <https://accolad.ac-montpellier.fr/section/academie/pole-valeurs/egalite-filles-garcons>

Contact

Marcel Bultheel

Fonction : IEN-IO Chargé de mission égalité des chances entre les filles et les garçons

Adresse mail : marcel.bultheel@ac-montpellier.fr

Tél. : 04 67 91 52 45

La mission académique « Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme »

La mission et ses objectifs

L'action de la mission « Maîtrise de la langue et prévention de l'illettrisme » s'inscrit dans le cadre de la politique nationale en faveur des fondamentaux et du projet de l'académie de Montpellier.

Elle rassemble dans le premier degré des conseillers pédagogiques et des IEN chargés de mission, dans le second degré des professeurs de tous les corps (PLP, PLC, agrégés) et de toutes les disciplines, tous soucieux de permettre **à tous les élèves** de mieux apprendre et de s'épanouir par le biais de multiples activités langagières. Il s'agit, en leur donnant du sens, de favoriser l'émergence des différentes formes de paroles des élèves (écrites et orales) et d'améliorer leur compréhension de toutes les formes de textes dans une démarche inclusive.

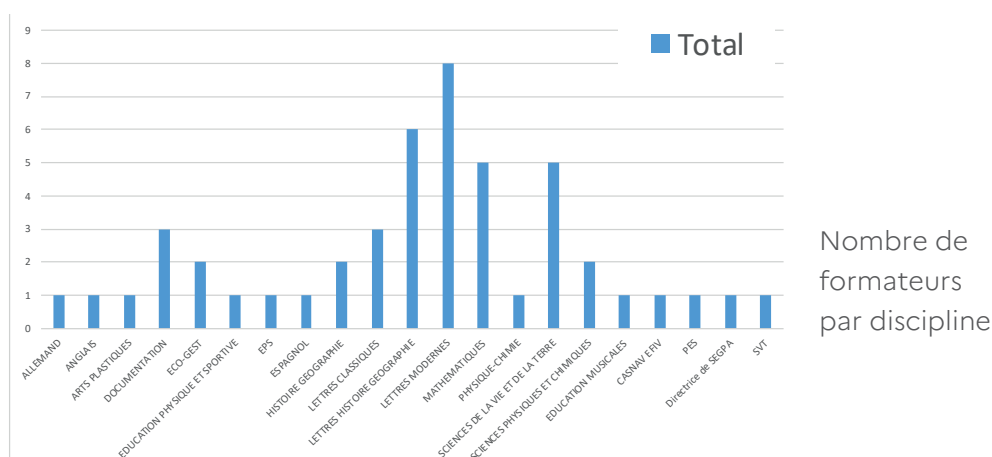
Ainsi, les travaux de la mission académique visent à :

- ❖ Accompagner le travail et la réflexion des équipes sur les fondamentaux dans le premier degré : enseignement du français dans le cadre de la polyvalence et formation des professeurs des écoles dans le cadre du « **Plan français** »,
- ❖ Sensibiliser les enseignants **du premier et du second degrés à la dimension langagière des apprentissages disciplinaires et transversaux**, à l'appui notamment d'enquêtes sur les activités langagières,
- ❖ Former les équipes et les professionnels sur les questions pédagogiques liées aux compétences « lire, dire, écrire » **dans tous les domaines du socle et dans toutes les disciplines de la maternelle au lycée** (général, technologique et professionnel),
- ❖ Produire des ressources pédagogiques et didactiques aisément exploitables par tous et pour tous les niveaux d'élèves,
- ❖ Promouvoir, en lien avec la DAAC et les services académiques, les actions en faveur du livre et de la lecture, priorité nationale, notamment à travers le « Quart d'heure lecture » dont certains projets **ont été labellisés depuis 2019 par l'ANLCI**.

Action clé : « Petit Poucet Numérique »

- ❖ Travailler en partenariat avec les missions partenaires (CASNAV, MLDS, Éducation prioritaire, DRANE) et les partenaires institutionnels (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme, centres de ressources illettrisme et alphabétisation, délégués des préfets, médiathèques...) est au cœur des actions de la mission MDLPI : ainsi, lors du grand confinement du printemps 2020, la mission a contribué à la constitution d'un **réseau de référents numériques**, hors éducation nationale, qui, a permis de faciliter la prise en main d'outils numériques par les élèves et leurs familles en grande difficulté langagière, linguistique, économique et numérique, signalés par les directrices et directeurs d'école d'une part, et par les chefs d'établissement du second degré d'autre part ; ces intervenants, grâce à l'intervention de médiateurs numériques formés par la DRANE, ont pu prendre contact avec les élèves les plus fragiles via un téléphone et une application de prise en main à distance : <https://www.ac-montpellier.fr/operation-petit-poucet-numerique-123868>

Réseau de formateurs second degré



Partage d'expérience

La réflexion du cercle MDLPI s'enrichit depuis plusieurs années de l'apport de la recherche dans les trois axes principaux que sont « lire, dire, écrire ». En 2019, un séminaire a rassemblé sous forme de fablab une centaine d'enseignants et de cadres qui ont produit des ressources sur les différentes thématiques traitées depuis 2014, afin de produire différentes ressources pédagogiques qui sont progressivement mises en ligne sur le portail pédagogique académique, dans une page [dédiée](#) (cf infra).

Lors de ce séminaire, Nathalie Bénézet, autrice et permanente d'ATD Quart Monde expose, dans une conférence bouleversante, le concept de « considération », levier essentiel pour penser l'égalité des chances :

Langues et langages dans la construction de soi

Les apports de l'école

<https://mediacenter.ac-montpellier.fr/videos/?video=MEDIA190314135651704>

La mission accompagne également depuis la rentrée 2019 un projet Erasmus plus, [LISTIAC](#) (Linguistically Sensitive Teaching in all classrooms, « Des enseignements sensibles aux langues dans toutes les classes »), en collaboration avec l'université Paul Valéry et le laboratoire [LHUMAIN](#). Ce projet vise à sensibiliser tous les enseignants à la dimension langagière des apprentissages et à produire des outils pédagogiques pour tous les élèves à partir des besoins identifiés sur le terrain. Des vidéos et des ressources mettent en évidence le travail réalisé au cours de ces trois ans, en dépit de la pandémie, notamment, deux beaux projets élaborés à Sète : [la visite plurilingue du musée Paul Valéry](#) et la [biographie langagière](#) des élèves. D'autres fiches et vidéos sont en cours d'élaboration.

Actuellement, la mission s'efforce de constituer un réseau de professeurs du second degré issus de toutes les disciplines capable de prendre en charge des élèves « petits lecteurs » ou dont le parcours scolaire est émaillé de fortes ruptures, facteur propice à la construction d'un illettrisme à bas bruit. Des fiches pédagogiques et un kit de prévention en direction des jeunes repérés au JDC constituent des ressources précieuses pour accompagner ces élèves souvent très fragilisés, et leurs familles. Toutes ces ressources sont en ligne sur le portail pédagogique académique.

Références / Ressources

- Site académique : <https://www.ac-montpellier.fr/maitrise-de-la-langue-et-prevention-de-l-illettrisme-123844>
- Portail académique : <https://pedagogie.ac-montpellier.fr/discipline/maitrise-de-la-langue-et-prevention-de-l-illettrisme>
- Accès aux parcours m@gistère des différents séminaires (accès libre) MDLPI : <https://magistere.education.fr/ac-montpellier/course/view.php?id=8154>

Contact

Jean-Yves Bouton

Fonction : IA-IPR, chargé de mission pour la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme

Service : inspection académique – inspection pédagogique régionale

Adresse mail : mdlpi@ac-montpellier.fr, jean-yves.bouton@ac-montpellier.fr

pôle

égalité des chances

Coordonner,

Renforcer

les dispositifs au profit des élèves

et acteurs de terrain

Directrice de publication :
Sophie BÉJEAN

Rectrice de la région
académique Occitanie,
Rectrice de l'académie de
Montpellier,
Chancelière des universités

Académie de Montpellier
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 91 47 00
www.ac-montpellier.fr

Maquette, graphisme :
Service Communication - PAO

Impression :
SRD Rectorat de Montpellier

Date de publication :
Février 2022

AS102 - Livret EDC - 10 juin 2022 4:30



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*